

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2026

Date de la séance : 2 février 2026
Date d'affichage : 3 février 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le deux février à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN

Absents non excusés : Mme Marion JANIN-MANIFICAT

Secrétaire de la séance : Mr Thierry MAMET

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 26 janvier 2026.

1° COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Le CFU (compte financier unique) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du document.

Après la présentation des comptes financiers uniques et que M. le maire se soit absenté du conseil municipal, Mme la 1^{ère} adjointe a mis au vote l'acceptation de ces comptes 2025 :

Budget général

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire totale	323 635.37 €	640 627.30€	964 262.67€
	Recettes réalisées	73 871.82 €	670 690.51€	744 562.33€
Dépenses	Prévision budgétaire totale	103 374 €	640 627.30€	744 001.30€
	Dépenses réalisées	82 539.55 €	386 241.78€	468 781.33€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-8 667.73€	284 448.73€	275 781€
Résultats antérieurs reportés	Résultats 2025 reportés (+/-)	-220 261.37€	0€	-220 261.37€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit 2025	-228 929.10€	284 448.73€	55 519.63€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

- Approuve le CFU 2025 de la commune de Les Fontenelles budget général 17800
- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Budget assainissement

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire totale	990 000 €	171 257,50 €	1 161 257,50 €
	Recettes réalisées	222 243,64 €	152 060,46 €	374 304,10 €
	Restes à réaliser	844 649,26 €	0 €	844 649,26 €
Dépenses	Prévision budgétaire totale	954 470 €	207 784 €	1 162 254 €
	Dépenses réalisées	216 309,32 €	132 429,61 €	348 738,93 €
	Restes à réaliser	717 971 €	0 €	717 971 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 934,32 €	19 630,85 €	25 565,17 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats 2024 reportés +/-	90 827,42 €	36 526,50 €	127 353,92 €
Solde (investissement) ou <u>résultat de clôture</u> (fonctionnement)	Excédent/déficit 2025	96 761,74 €	56 157,35 €	152 919,09 €
Différence entre les RAR	Restes à réaliser	126 678,26 €	0 €	126 678,26 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	223 440 €	56 157,35 €	279 597,35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

- Approuve le CFU 2025 de la commune de Les Fontenelles budget assainissement 17814
- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Budget bois

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 660.18€	60 000€	66 660.18€
	Recettes réalisées	3 310.18€	101 442.91€	104 753.09€
Dépenses	Prévision budgétaire totale	3 350€	199 687.30€	203 037.30€
	Dépenses réalisées	3 348.41€	180 819.85€	184 168.26€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-38.23€	-79 376.94€	-79 415.17€
Résultats antérieurs reportés	Résultats 2024 reportés (+/-)	-3 310.18€	167 270.76€	163 960.58€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit 2025	-3 310.18€	87 893.82€	84 545.41€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

- Approuve le CFU 2025 de la commune de Les Fontenelles budget bois 17802
- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2° APPARTEMENT COMMUNAL F4

- Monsieur le Maire propose une augmentation du loyer de l'appartement de 121m² : actuellement le loyer est de 608€ et les charges sont de 142€.
- Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter le loyer à 650€ et de laisser les charges à 142€.
- L'appartement est libre à compter du 1^{er} mars, deux demandes de location ont été reçues. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal...
 - Une porte allant de l'appartement aux communs est à changer : Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise Bulliard à Frambouhans pour un montant de 1662€ TTC. Le devis est accepté par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

3° DIVERS

Scrutin élections municipales

Les tours de garde pour le scrutin du 15 mars ont été définis.

Vote du budget 2026

Les budgets seront votés le 23 février.

Tour de table

- La lumière au-dessus de l'évier de la salle ne fonctionne pas
- Les conseillers municipaux se retrouveront autour d'un repas le 20 février pour honorer la fin du mandat

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Compte financier unique, budget général
2. Compte financier unique, budget assainissement
3. Compte financier unique, budget bois
4. Augmentation du loyer de l'appartement

La séance est levée à 22h40

Fait en séance les jours, mois et an susdits